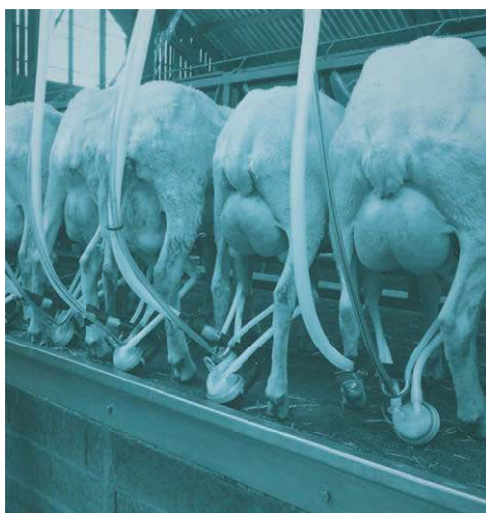


Mes services de A à Z

section
caprine/ovins lait
2018



GDS
Bretagne

ADHÉRER, COMMENT ?

Les conditions générales d'adhésion :

La cotisation concerne tous les caprins / ovins de plus de 6 mois (effectifs déclaration annuelle IPG) : elle est calculée suivant le choix de l'éleveur pour l'un des 3 niveaux indiqués ci-dessous.

Cotisation 2018 (€ HT)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
FORFAIT ÉLEVAGE	32 €	32 €	32 €
COTISATION UNITAIRE/ANIMAL DE PLUS DE 6 MOIS	0,90 €	1,50 €	2,30 €

En fonction du niveau de cotisation choisi, l'élevage peut bénéficier des actions et prises en charge définies dans les pages suivantes.

LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE



Les modalités de prise en charge par GDS Bretagne pour ses adhérents répondent à des règles définies par le conseil de section. L'ensemble des principes suivants doivent être respectés pour bénéficier des prises en charge ou indemnités :

- L'éleveur adhérent est à jour de ses cotisations ;
 - L'éleveur respecte la réglementation vis-à-vis des maladies contagieuses et de l'identification des animaux d'élevage ;
 - GDS Bretagne est informé dès le début de l'épisode ;
 - L'éleveur déclare les avortements observés à son vétérinaire sanitaire (réalisation des prélèvements obligatoires) ;
 - Les animaux malades sont isolés strictement du reste de la troupe/du troupeau ;
 - L'analyse épidémiologique réalisée avec l'éleveur, le vétérinaire et GDS Bretagne aboutit à un plan d'actions et de prévention écrit, accepté et mis en place rigoureusement par l'éleveur ;
 - L'éleveur transmet les justificatifs permettant l'estimation des pertes liées à l'épisode sanitaire (bons d'équarrissage, certificats vétérinaires...).
- Pour les auto-contrôles fromagers, l'éleveur transmet les justificatifs permettant les remboursements (résultats d'analyses et factures).
- Le versement des indemnités ne sera intégralement effectué qu'après vérification de la réalisation et du respect des engagements souscrits ;
 - En cas de non-respect d'un plan de lutte, aucune indemnité ne sera versée en cas de récurrence de la maladie ;
 - Pour les nouveaux adhérents (interruption d'adhésion comprise) une franchise de 6 mois sans aide est appliquée à partir de la date de paiement de la cotisation.

LES SERVICES

VEILLE SANITAIRE

Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) régional dans le domaine animal, GDS Bretagne a pour missions la prévention, la surveillance et la maîtrise des dangers sanitaires.

Qualification du cheptel

- **Qualifications sanitaires Tuberculose, Brucellose**
- **Bilan santé élevage** : ce document est adressé annuellement à l'adhérent et précise les qualifications et données sanitaires de l'élevage.

Mycoplasmes/Fièvre Q

- La réalisation de sondages bi-annuels (2 par an en début et fin de lactation) permet d'évaluer une éventuelle circulation dans l'élevage.

ASSAINISSEMENT MAÎTRISE

Paratuberculose

- Donner un statut « Paratuberculose » aux cheptels (3 types de prélèvements : quai de traite, filtre à lait et lait de tank, 1 fois par an).
- Mettre en œuvre des actions de maîtrise de la Paratuberculose.
- Apporter des garanties sanitaires aux éleveurs acheteurs de reproducteurs.
- Aide au diagnostic : prise en charge du diagnostic de l'élevage (après cas clinique confirmé) et suivi des bonnes pratiques d'hygiène et vaccination.

CONSEIL SANTÉ

Aide au diagnostic

Autopsies :

identifier les causes de mortalité des animaux en réalisant des autopsies (en laboratoire ou par le vétérinaire).

Avortements répétés :

encourager la déclaration des avortements en vue du suivi des maladies réglementées, et aider les éleveurs à diagnostiquer une éventuelle origine infectieuse des avortements.

Visite technique annuelle

L'adhésion à la section caprine vous permet de bénéficier d'une visite technique annuelle par un vétérinaire ou un conseiller spécialisé.

Une visite annuelle pour :

- apporter un conseil et proposer des mesures de prévention et de protection sanitaire ou rétablir une situation dégradée,
- apporter des informations relatives à la gestion globale du suivi sanitaire dans l'élevage,
- recenser les besoins de l'éleveur en vue d'améliorer la carte de services GDS Bretagne.

Audits conseils et santé

- **Audit par un conseiller spécialisé et/ou un vétérinaire de GDS Bretagne** : l'objectif est de faire le point sur le thème technique concerné et apporter des conseils spécifiques à l'élevage.
- **Audit qualité du lait** : réalisation d'une assistance traite et test dynamique à la traite.
- **Audit ambiance et bien-être** : diagnostic de l'ambiance et apport des conseils sur la ventilation du bâtiment.
- **Audit équipements** : diagnostic et conseil pour l'aménagement intérieur du bâtiment et l'ensemble des équipements d'élevage (abreuvoir, parc de contention, circulation...).
- **Conseil en transformation laitière fermière** : conseils sur la prévention des risques de l'élevage à la transformation.

Analyse d'eau

Prélèvement d'eau par un conseiller et analyse au laboratoire interprofessionnel.

Code mutuel caprin

Audit initial et renouvellement de l'agrément par un conseiller habilité et accompagnement de l'éleveur dans la mise en place des bonnes pratiques d'élevage.

Auto-contrôles fromagers

Contrôles des produits finis pour en valider la bonne qualité sanitaire.



FORMATION

Renforcer et actualiser vos connaissances et compétences pour maîtriser la santé de votre cheptel :

- examen de la chèvre / brebis laitière malade,
- examen des lésions de la chèvre / brebis laitière malade
- tout autre thème sur demande.

Formations proposées en Transformation Laitière Fermière

Pour les éleveurs laitiers fromagers, GDS Bretagne dispose d'un conseiller spécialiste de la fabrication fromagère. Son rôle est d'accompagner les éleveurs dans la mise en œuvre des procédures (conformité avec la réglementation, le développement et l'amélioration des process).

- les bonnes pratiques d'hygiène en transformation laitière fermière,
- mettre en place le guide des bonnes pratiques d'hygiène européen (GBPH).

Des formations en technologies laitières et fromagères sont également proposées par la Chambre d'Agriculture avec l'intervention du conseiller spécialisé GDS Bretagne.

NOS ACTIONS SELON LE NIVEAU D'ADHÉSION CHOISI

SERVICE	ACTIONS SANITAIRES	DÉTAIL	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	PRISES EN CHARGE	MODALITÉS	
VEILLE SANITAIRE	QUALIFICATIONS SANITAIRES	Tuberculose	X	X	X			
		Brucellose	X	X	X	Visite vétérinaire	100%	
			X	X	X	Prises de sang	100%	
	SONDAGES LAIT (pour les élevages professionnels)	Mycoplasmes	X	X	X	Analyse	100%	
		Fievre Q	X	X	X	Analyse	100%	
ASSAIN. MAÎTRISE	STATUT SANITAIRE	Partuberculose		X	X	Analyse	80%	
	AIDE AU DIAGNOSTIC	Partuberculose		X	X	Analyses (sérologies, PCR)	80%	
CONSEIL SANTÉ	AIDE AU DIAGNOSTIC (1)	Autopsies		X	X	Autopsies	80%	
		- Toxoplasmose - Fievre Q - Chlamydirose - Listériose - Salmonellose - Mycologies - Parasitisme - Matières fécales chevreaux/agneaux		X	X	Analyses (bactériologies, sérologies, PCR)	80%	
		Parasitisme		X	X	Parasitologie	80%	
	PARASITISME	Recherche de strongles digestifs		X	X	3 analyses	80%	
	AUDITS CONSEILS ET SANTÉ	Visite technique annuelle	Audit qualité du lait		X	X	Visite d'audit	80%
			Audit ambiance bien-être			X		
			Audit équipements			X		
			Audit production fromagère			X		
						X		
	BACTÉRIOLOGIE LAIT			X	X	3 analyses	80%	
	ANALYSE D'EAU				X	Prélèvement bactériologique et chimique	80%	
	CODE MUTUEL CAPRIN (pour les élevages professionnels)	Visite audit pour renouvellement de la charte	X	X	X	Visite d'audit	80%	
AUTO-CONTRÔLES FROMAGERS				X		Plafond 160 €		
FORMATION		Tout thème de formation GDS Bretagne	X	X	X	Montant du coût de la prestation facturée à l'éleveur		
FOYER À GRAVITÉ EXCEPTIONNELLE		Sur une période de 2 mois après un premier cas confirmé. Audit GDS Bretagne préalable indispensable.				SELON LES MODALITÉS DÉFINIES traitements antibiotiques et/ou vaccinations brebis/chèvres et chevrettes pour Fièvre Q, mycoplasmosse, toxoplasmose, pasteurellose, chlamydirose		

(1) les analyses réalisées sur les aliments (fourrages et/ou concentrés) ne sont pas prises en charge.



L'excellence santé animale

Au plus proche de vos besoins, pour répondre à vos questions.

► Contactez-nous !

Secrétariat de section

Antenne de VANNES
8, avenue Edgar Degas
CS 92110 - 56019 Vannes cedex
tel. 02 97 63 09 09
antenne.vannes@gds-bretagne.fr

Assistante technique

> Isabelle Richard
tel. 02 97 63 09 09

Vos interlocuteurs de terrain

- le référent technique > Daniel Le Clainche
- le vétérinaire conseil > François Guillaume
- le conseiller fromager > Jean-Charles Ray
- vos élus locaux

Le Conseil Régional de Bretagne et les Conseils Départementaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan soutiennent financièrement des actions de GDS Bretagne.



+ D'INFOS SUR NOS OUTILS CONNECTÉS



> www.gds-bretagne.fr



www.blog-gds-bretagne.fr

www.facebook.com/gds.bretagne/

www.twitter.com/gdsbretagne/



SIÈGE SOCIAL RÉGIONAL Ploufragan

13, rue du Sabot - BP 28
22440 Ploufragan
tél. 02 96 01 37 00
antenne.ploufragan@gds-bretagne.fr

Quimper

3, allée Sully - CS 32017
29018 Quimper cedex
tél. 02 98 95 42 22
antenne.quimper@gds-bretagne.fr

Rennes

Rue Maurice Le Lannou
CS 74241 - 35042 Rennes cedex
tél. 02 23 48 26 00
antenne.rennes@gds-bretagne.fr

Vannes

8, avenue Edgar Degas
CS 92110 - 56019 Vannes cedex
tél. 02 97 63 09 09
antenne.vannes@gds-bretagne.fr